

CURSUS INTÉGRÉ

ANNÉE D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

■ PRÉSENTATION & OBJECTIFS DE LA FORMATION

Vous avez la possibilité de réaliser **votre 1^{ère} année de Master dans une université étrangère partenaire dans le cadre d'un cursus intégré.** Les programmes d'échanges internationaux sont cogérés par la Faculté de droit, l'IDCEL et le service des Relations Internationales de l'Université. Les résultats obtenus dans le cadre de cette année d'études à l'étranger seront transcrits au retour pour permettre la délivrance d'un M1 de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Aucun droit d'inscription n'est à acquitter dans l'université d'accueil et des aides sont octroyées : bourses ERASMUS, bourses de la Région Rhône-Alpes.

Liste des partenaires de la Faculté de droit :
facedroit.univ-lyon3.fr/international

■ CONDITIONS

- Obtenir la Licence (à la première session pour les pays d'Amérique du Nord, d'Asie, d'Europe du Nord et Pacifique)
- Une bonne pratique de la langue : Score de 100 au TOEFL-IBT exigé pour les USA. Pour l'Australie, la

Nouvelle-Zélande, le Canada anglophone et les pays anglophones d'Asie, le score exigé est d'environ 90. TOEIC ou TOEFL sont exigés par certaines universités anglophones d'Europe. Se renseigner en début d'année au secrétariat de l'IDCEL.

■ SÉLECTION

La sélection s'effectue pendant la 3^{ème} année de Licence. Les dossiers sont à télécharger sur le site Internet de l'Université Jean Moulin Lyon 3, à la rubrique « Partir à l'étranger », au mois de novembre. La sélection est faite au vu des résultats universitaires et à l'issue d'un entretien dans la langue dans laquelle le candidat souhaite étudier.

NB Important

- Il existe des particularités selon les pays et les universités d'accueil. Des scores spécifiques à l'écrit du TOEFL sont

généralement exigés selon les partenaires. L'étudiant doit donc se renseigner auprès du service des Relations Internationales de l'Université Jean Moulin 3 et consulter le site internet de l'université dans laquelle il souhaite partir pour connaître les exigences.

- Les scores obtenus aux tests de langues exigés doivent être communiqués au plus tard au jour de l'entretien de sélection, qui se déroule entre les mois de janvier et mars qui précèdent l'année universitaire de départ.

RENSEIGNEMENTS

Institut de droit comparé Édouard Lambert
 Manufacture des Tabacs - Faculté de droit
 Mezzanine, bureau 3330
idcel.univ-lyon3.fr

idc@univ-lyon3.fr
 04 78 78 70 58

Accueil tous les jours sauf le mercredi après-midi.